

550, boulevard Wilfrid-Lavigne
Gatineau (Québec) J9H 6L5
Tél. : 819 684-0222



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Séance ordinaire du mardi 13 juin 2023
Bibliothèque 18h30 à 20h30

<u>1.Présences, vérification du quorum</u>	<u>Absences</u>
Suzanne Roussy Annick Demers Simon Lajoie Viviane Poirier Bianka Lacasse André Babin Tanya Bessette Sandra Thibodeau Maude Verner Marie-Pierre Couture Mélanie Houle Charles Tardif Geneviève Bédard	
<u>1BI. Mot de la direction</u> 011-CE	
<u>Viviane Poirier</u> Séance affectation pour TSDG- Joanne Caouette sera la nouvelle technicienne pour l'année scolaire 2023-2024. Présentation de madame Geneviève Bédard, nouvelle direction adjointe dès le 1 ^{er} juillet 2023. Geneviève se présente comme enseignante à l'école de l'Amérique française. Elle a fait un remplacement en intérim comme direction adjointe à l'école du Lac des fées. Monsieur Jacques Pilon est passé faire un tour dans les classes pour le grand défi Pierre Lavoie.	
<u>1BII. Mot du président</u>	
Communication avec Caroline Murray en lien avec la vitesse sur Wilfrid-Lavigne. Nous serions peut-être un projet pilote en lien avec des capteurs de vitesse-lumière. Chelsea aura une nouvelle école primaire. Nous attendons aussi l'ouverture d'une nouvelle école primaire et une école secondaire dans le secteur Aylmer. Les nouveaux plans pour la réorganisation du salon du personnel et des salles de bain seront envoyés par courriel. Monsieur Babin quitte le conseil d'établissement vu le passage de ses enfants au secondaire. Monsieur Lajoie reconnaît l'implication de ce dernier auprès des élèves HDAA. Monsieur Babin est impliqué depuis maintenant 7 ans.	
<u>1C-Période de questions</u>	

Aucune question

1D- Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point de suivi : Projet de loi 23.
Ajout du bilan 2023-2024 de l'OPP.

Sur proposition de M. André Babin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour pour la séance du 9 mai 2023.
Secondée par Mme Mélanie Houle.

1ER- Adoption du procès-verbal du 11 avril 2023

Sur proposition de Mme. Mélanie Houle, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023.
Secondé par M. André Babin

2- Travaux du conseil- Approbation-Adoption

2.1 Guide de fonctionnement du service de garde

Présentation de la section pour le programme d'activités et de période d'études.
Nous avons réfléchi pour offrir le service pour les élèves qui quittent le service de garde un peu plus tard.

Concernant les départs inhabituels et les changements occasionnels, nous aimerions que le parent prévienne le secrétariat avant 11h.

Pour les journées pédagogiques, les parents utilisateurs réguliers du service de garde pourront inscrire leurs enfants. L'accès à la journée sera refusé si le questionnaire d'inscription n'a pas été rempli.

Concernant le stationnement, ce dernier n'est pas accessible entre 7h30 et 15h30 mis à part pour les membres du personnel. (modification pour 7h à 15h30)

Des panneaux seront mis pour un couloir piétonnier vers l'école, un en lien avec le stationnement uniquement pour le personnel, un pour les visiteurs et un pour mentionner les heures de non-disponibilité du stationnement.

CE-31-130623 Guide de fonctionnement Art. 77.2.

77.2. Le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article.

Considérant les changements suggérés pour l'ensemble des services de garde du CSSPO, il est proposé par Mme. Sandra Thibodeau et appuyé par Mme. Annick Demers d'adopter le guide de fonctionnement du service de garde de l'École du Vieux-Verger pour l'année 2023-2024.

2.2 Services complémentaires

CE-32-130623 Services complémentaires Art.88. et Art. 110.2.

Art. 88. Le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier.

Art. 110.2. Le conseil d'établissement a aussi pour fonctions d'approuver les propositions du directeur du centre sur les sujets suivants:

- 1° les modalités d'application du régime pédagogique;
- 2° la mise en œuvre des programmes d'études;
- 3° la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et d'éducation populaire visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;
- 4° les règles de fonctionnement du centre.

Considérant la participation des enseignants siégeant au comité EHDAA, il est proposé par Mme. Annick Demers et appuyé par Mme. Maude Verner d'approuver les services complémentaires prévus pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Orthophoniste : 1 jour par semaine
- Psychologue : 1 jour par semaine
- Orthopédagogue : 2 postes enseignantes-ortho
- Psychoéducatrice : 1 jour par semaine
- Aide-enseignante : 1 jour par semaine
- TES : 1 poste de TES avec possibilité d'ajout au besoin
- PEH : 1 poste de PEH avec possibilité d'ajout au besoin

2.3 Bilan du plan de lutte

Mme. Poirier fait la présentation des évènements de violence dans notre école ainsi que des trois priorités dégagées de la passation du Q-SVER.

- 1) Réduire la violence verbale
- 2) Augmenter le nombre d'élèves qui parlent ou qui demandent de l'aide lorsqu'ils vivent une situation de violence ou d'intimidation.
- 3) Sensibiliser les élèves à l'acceptation des différences et à la discrimination ethnoculturelle.

CE-33-130623 Bilan Plan de lutte 2022-2023 Art. 83.1. et Art. 75.

83.1. Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

Art. 75. Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivants cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Il est proposé par Mme. Tanya Bessette et appuyé par Mme. Mélanie Houle d'appuyer l'approbation de l'évaluation du plan de lutte 2022-2023.

2.4 Consultation bassin 037

CE-34-130623 Consultation bassin 037

Conformément à la Politique de consultation 04-09-20 du CSSPO, les membres du conseil d'établissement de l'École du Vieux-Verger ont été informés et consultés, le 29 mai dernier, en lien avec la révision du bassin de la nouvelle école 037.

Il est proposé par M. Simon Lajoie et appuyé par Mme. Tanya Bessette d'approuver la résolution de consultation du bassin 037.

2.5 Rapport du président du CÉ

Trois postes seront à combler l'an prochain.

L'an prochain, il y aura seulement une patinoire. Il faudra redéfinir le mandat de la patinoire. Il serait intéressant de revoir les clauses du contrat pour l'arrosage de la patinoire.

CE-35-130623 Rapport du président du CÉ Art. 82. et Art. 83.

Art. 82. Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire.

Le rapport annuel est préparé conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6.

Art. 83. Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Il est proposé par Mme. Marie-Pierre Couture et appuyé par Mme. Mélanie Houle d'adopter le rapport du président CÉ 2022-2023.

2.6 Patinoire de proximité

Il faut envoyer la demande à la ville avant le 1^{er} novembre. Monsieur Simon Lajoie se propose de s'occuper du tout pour septembre.

CE-36-130623 Patinoire de proximité Art. 94.

Art.94. Le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

L'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; le centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

Considérant l'intérêt de la communauté pour obtenir une patinoire de proximité;
Considérant l'utilisation de la patinoire, par les élèves, dans le cadre d'activités pédagogiques ou ludiques;
Considérant la demande de subvention devant être transmise à la Ville

Il est proposé par M. Charles Tardif et appuyé par Mme. Marie-Pierre Couture d'adopter le projet d'une patinoire de proximité en 2023-2024.

2.7 Planification des journées pédagogiques

CE-37-130623 Planification des journées pédagogiques du service de garde Art. 256 et Art. 3 des Règles du SDG

256. À la demande d'un conseil d'établissement d'une école, le centre de services scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire....

3. Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services, suivant les modalités, tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Considérant la planification des journées pédagogiques présentée, il est proposé
Par Mme. Maude Verner et appuyé par Mme. Sandra Thibodeau d'approuver les activités des journées pédagogiques au service de garde pour l'année 2023-2024.

3- Informations et suivis

a. Activités éducatives et sorties 23-24

Madame Poirier a remis de l'information aux enseignants concernant les sorties pour la prochaine année scolaire. Les présentations se feront au mois d'octobre.

b. Gestion des surplus

Nous ouvrons un 3^e groupe de 1^{re} année. L'enseignante sera madame Émilie Bissonnette St-Denis.

c. Bilan du projet éducatif

Considérant les travaux faits avec le comité et les données en attente, madame Poirier propose de présenter le tout au mois d'octobre.

	Jun 2022	Novembre 2022	Février 2023
Taux de réussite en français lecture	88%	82%	84%
Taux de réussite en mathématique-Raisonner	92,5%	92%	90%

L'évolution des travaux du projet éducatif : Madame Poirier souhaite ne pas convoquer les enseignants vu les moyens de pression. Le projet éducatif est à remettre en décembre 2023. Nous connaissons déjà les enjeux et les forces du milieu. Le CSSPO désire que le projet éducatif de chacune des écoles ait un objectif en lien avec la réussite des élèves, un objectif en lien avec les élèves HDAA et un objectif en lien avec le sentiment de sécurité et de bienveillance des élèves.

Si des moyens de pression ont encore lieu, Madame Poirier soumettra des objectifs au comité.

d. Le projet de loi 23

Modification : le conseil d'établissement pourra avoir lieu en virtuel.

4. Travaux des comités

a. Comité de parents

Congrès à Longueuil : Discussion entre le CSSPO et le CSSD pour pouvoir faire des activités en Ontario.

b. Comité consultatif EHDAA

Modification du nom EHDAA toujours en cours afin que le tout soit plus inclusif.

c. Enseignants

On souligne le spectacle des étoiles du Verger.

Les examens du Ministère ont bien été en 6^e année. Les enseignantes reconnaissent le travail des élèves durant les trois dernières semaines.

L'évaluation est un chantier sur lequel les enseignants se pencheront lors de la prochaine année scolaire. Il y a des discussions en lien avec une évaluation à 4 ou 5 niveaux.

d. Personnel de soutien

Le personnel de soutien est en moyen de pression. Il y a eu la séance d'affection le 12 juin pour les éducatrices du service de garde ainsi que des PEH.

e. Service de garde

Madame Annick Demers remercie les parents de l'avoir bien accueillie durant la présente année scolaire. La planification des tâches des éducatrices est en cours.

f. Membre de la communauté

Aucun membre de la communauté

g. OPP

Présentation des activités faites durant la présente année scolaire.

Marchethon-Jour de la Terre, fête de fin d'année, décoration de l'école, achat des paniers d'épicerie, semaine des enseignants.

Mme. Marie-Pierre Couture mentionne qu'il serait intéressant de planifier la fête de la rentrée.

6. Levée de la séance

Sur proposition de M. André Babin, appuyé par Mme. Sandra Thibodeau, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h16.

Prochaine rencontre- assemblée générale le jeudi 7 septembre en présentiel.